

République Française
Département Loiret
commune de Charmont-en-Beauce

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 9 Octobre 2025

L'an 2025 et le jeudi 9 octobre 2025 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de
PRUNET Delphine Maire

Elus	Absent/Procurations
LAROYE Aurélie	
PERON Adeline	
SAUVERVALD Margaux	Absent
BELTOISE Antony	
LE MOAL David	
MENAULT Miguel	
PRUNET Delphine	
PION Gabrielle	
JOLIN Lionel	
MALON Stéphane	

Quorum :

- Nombre de personnes en exercice : 10
- Nombre de présents : 9
- Nombre de votants : 9

A été nommée secrétaire : Mme PERON Adeline

Le compte-rendu de la séance précédente a été lu et adopté.

Ordre du jour

- Acceptation du Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 4 septembre 2025
- Recensement de la population en 2026 - Désignation d'un coordonnateur communal - recrutement et rémunération d'un agent recenseur

Affaires diverses

- Logement 5bis rue Robert Rabaud
- Partenariat Parc éolien
- Point fêtes et cérémonies
- Point service de l'eau

r  f : D2025 19 D  signation d'un coordonnateur et d'un agent recenseur -
Recensement de la population 2026

Vu le Code g  n  ral des collectivit  s territoriales ;

Vu la loi n   84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives    la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

Vu le d  cret n   88-145 du 15 f  vrier 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu la loi n   2002-276 du 27 f  vrier 2002 relative    la d  mocratie de proximit   et notamment son titre V ;

Madame le Maire rappelle que la collectivit   doit organiser au titre de l'ann  e 2026 les op  rations de recensement.

A ce titre, il convient de d  signer un coordonnateur de l'enqu  te de recensement et fixer la r  mun  ration de l'agent recenseur.

Apr  s en avoir d  lib  r  , le Conseil Municipal,

DECIDE

- De d  signer Madame Rabelle Annick en qualit   de coordonnateur d'enqu  te charg   de la pr  paration et de la r  alisation des enqu  tes de recensement 2026.

Le coordonnateur b  n  ficiera d'un repos compensateur applicable au titre de son intervention en cette qualit   et lors des formations organis  es par l'INSEE qu'il aura d  m  nt effectu  es.

- De cr  er un poste d'agent recenseur et son embauche par contrat de Droit Public pour assurer le recensement de la population en 2026.

L'agent recenseur sera r  mun  r   par le r  versement de la totalit   de la dotation forfaitaire pr  vue par L'Insee et vers  e    la commune soit 653 €.

L'agent d  m  nt nomm   par arr  t   municipal est soumis pour sa protection sociale    la r  glementation du r  gime g  n  ral de la s  curit   sociale et pour la retraite compl  mentaire affili  e    l'IRCANTEC.

Conseillers pr��sents	Suffrages exprim��s Avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	9	9	0	0	0

Affaires Diverses

Partenariat Parc   olien / Logement 5 bis rue Robert Rabaud

Madame le Maire informe le conseil municipal que la soci  t   Nadara, propri  taire du parc   olien sur notre commune, met en place un appel    projet. Ce dispositif permet de financer des initiatives locales jusqu'   10 000€ et les crit  res de recevabilit   des projets sont li  s    la durabilit   environnementale et/ou sociale pour l'ann  e 2026.

Madame le Maire expose que le logement communal sis 5 bis rue Robert Rabaud ne peut   tre propos      la location en raison du DPE qui le classe en "G". Changer le mode de chauffage actuel par une pompe    chaleur permettrait de changer le classement du DPE et pourrait faire partie des crit  res de recevabilit   de la soci  t   Nadara.

Le conseil municipal demande de faire chiffrer les travaux et de se rapprocher de la soci  t   Nadara pour l'appel    projet.

La soci  t   Nadara a recens   les associations de la commune susceptibles de porter des projets citoyens et dont l'objet est le lien social afin d'envisager un partenariat.

Point Fêtes et cérémonies

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commission des Fêtes et Cérémonies s'est réunie le 2 octobre.

Repas des ainés du 11 novembre

Comme chaque année, les Charmontoises et les Charmontois de plus de 65 ans sont invités au repas du 11 novembre.

Un flyer sera distribué dans les boites aux lettres

Marché des producteurs et Noël des enfants

Le dimanche 7 décembre a été retenue pour la tenue du marché des producteurs et des artisans. Ce même jour aura lieu la distribution des cadeaux aux enfants de la commune. Il sera demandé une inscription aux parents.

Un flyer sera distribué dans les boites aux lettres.

Les vœux du maire se tiendront le samedi 24 janvier. La population sera informée de l'heure par flyer.

Point service de l'eau

Monsieur Menault fait un résumé du conseil d'exploitation Eau et assainissement de la CCPNL qui a eu lieu le 18 septembre.

- Pour rappel les Charmontois ont la possibilité de mensualiser leur facture d'eau. A ce jour seul 4% des abonnés Charmontois ont fait ce choix ;
- Le rendement de l'unité de gestion Charmont-Léouville est très bon à 95.62% ;
- Des devis sont en cours pour la rénovation du château d'eau de Charmont en Beauce ;

En mairie, le 21/10/2025
Le Maire

Secrétaire de Séance
Mme PERON Adeline

Delphine PRUNET

